Frasne
...plein la vie !

Concours des Maisons décorées

FRASNE 2022

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la municipalité de FRASNE organise un concours sur le thème : « maisons décorées ». Il est gratuit et ouvert à tous les habitants. Ce concours a pour but d'embellir notre commune par la décoration des maisons individuelles, façades, fenêtres et balcons, des commerces et de récompenser les plus belles réalisations.

Article 1 : Inscriptions

Ce concours gratuit est ouvert à tous les habitants et commerçants de la commune. Toute personne souhaitant y participer doit s'inscrire en mairie à l'aide du bulletin d'inscription détachable, ci-joint.
La date limite d'inscription est fixée au vendredi 9 décembre 2022.

Article 2 : Catégorie

Les conditions énergétiques actuelles nous conduisent cette année à ne prendre en compte qu'une catégorie :

- Décorations visibles de jour (sans utilisation de courant électrique)

Article 3 : Le jury

Le jury est composé de membres du conseil municipal et de membres bénévoles qui ne peuvent pas participer au concours. Le passage du jury s'effectuera entre le 13 et le 23 décembre.

Le jury sillonnera l'ensemble de la commune et ne passera qu'une seule fois sans entrer dans les habitations ou les propriétés. Les décorations doivent donc être visibles de la rue.

Nom…….Prénom…….

Adresse……

Téléphone……E-mail…….

Souhaite participer au concours « Maisons décorées » et ai pris connaissance du règlement.

Bulletin à retourner à la mairie de FRASNE avant le 9 décembre 2022

Article 4 – Critères de jugement

Le jury établira un classement en s'appuyant sur les 3 critères suivants:

- Qualité – effet de l'ensemble des décorations
- Originalité – harmonie, élaboration artistique, créativité
- Visibilité - impact lors du passage dans la rue

Article 5 – Attribution de prix

Le nombre de prix sera adapté en fonction du nombre de participants. La remise des prix aura lieu lors d'une réception en mairie.

Article 6 – droit à l'image

La participation au concours vaut acceptation pour chaque candidat de l'autorisation de diffuser la photo de sa réalisation pour les besoins de communication de la commune sur son site internet ou dans Frasne-infos.

Vos photos, sous forme numérique, peuvent accompagner le bulletin d'inscription